

Maison relais du Rond

CCAS de Montauban

Référents et coordonnées :

Madame Carine DAMILANO Responsable de service

Madame Sabrina SENAT Directrice du CCAS

Mail : maisonrelais@ville-montauban.fr

Tel : 05.63.22.14.14

Missions :

- Proposer un logement adapté à des personnes en situation de précarité, d'isolement, d'exclusion sociale et qui sont dans l'incapacité à court terme d'intégrer un logement de droit commun.
- Réadapter progressivement les résidents à la vie quotidienne et développer le lien avec l'environnement social.

Typologie d'hébergement : 13 appartements et 2 en diffus (T1 et T2) dans une résidence sécurisée avec digicode. Une cours intérieure commune.

Localisation : Montauban. Centre ville.

Accessible en transport en commun : oui

Accessibles aux personnes à mobilité réduite : oui

Publics accompagnés : toute personne majeure ayant un faible niveau de ressources issu de minima sociaux pour l'essentiel se trouvant dans une situation d'isolement et/ou d'exclusion lourde.

Les modalités d'accompagnement : le site est animé par une équipe pluridisciplinaire.

Présence de deux travailleurs sociaux (AS, CESF, Educateur spécialisé) du lundi au samedi midi + Astreinte 24h/24.

Un parcours progressif et personnalisé : projet individuel d'accompagnement. Prise en charge sans limitation de durée.

- **En individuel** : accès aux droits, démarches administratives, gestion du quotidien et du budget, accès aux soins et à la santé, accès aux loisirs et à la culture, insertion professionnelle, orientation vers le droit commun.
- **En collectif** : développer l'esprit de groupe, l'entraide, la solidarité et favoriser l'expression. Accueil collectif sur une salle commune : « accueil-café » quotidien, un repas partagé par semaine, activités diverses (ateliers) et mise en œuvre de projets. Un conseil de maison obligatoire.

Loyer : oui, ouvrant droit à l'allocation logement

Restauration : pas de restauration collective, un repas partagé par semaine, aide à la réalisation des courses à la demande.

Animaux acceptés : oui, selon règlement intérieur.